

RAPPORT
N° 2013/O2/209

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DES 7 ET 8 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**MODERNISATION DE L'HEMICYCLE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ET DES SALLES DE REUNIONS PERIPHERIQUES**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF DE CORSE

Modernisation de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse et des salles de réunion périphériques



Préambule

Introduction

Le projet de modernisation de la salle des délibérations et des salles de réunions périphériques a pour objectif de :

- Faire évoluer les services audiovisuels proposés au citoyen,
- faire évoluer les services informatiques et audiovisuels de l'hémicycle et des salles de réunions périphériques proposés aux élus,
- de mettre à niveau les postes de travail des élus,
- remplacer le mobilier de l'hémicycle et des salles de réunion en mauvais état ou obsolète,
- de mettre à niveau la salle aux normes de sécurité et accès handicapés.

Ce projet permettra d'adapter l'hémicycle et les salles de réunions aux nouveaux usages informatiques et multimédia, de faciliter les communications avec l'extérieur et d'apporter de la flexibilité à une utilisation des salles plus variée.

Périmètre du projet

Les travaux porteront sur les dispositifs suivants :

- Equipements de diffusion audio pour conférences,
- Equipements de diffusion vidéo,
- Equipements de visioconférence,
- Equipements de traduction simultanée,
- Intégration des systèmes audiovisuels au Système d'Information de la CTC,
- Dispositifs de communication en duplex vers les salles de réunions voisines
- Equipements de la régie,
- Réseaux audiovisuels et de commande afférents,
- Tous travaux relatifs à l'installation fonctionnelle des dispositifs concernés,
- Réaménagement des postes de travail des élus,
- Remplacement de mobilier des postes de travail des élus ou des salles de réunion,
- Travaux d'électricité liés à l'évolution des services audiovisuels,
- Travaux de menuiserie à l'évolution des services audiovisuels,
- Travaux de maçonnerie à l'évolution des services audiovisuels,

Etat des lieux

La nécessité de lancer ce projet de modernisation de l'hémicycle est lié au constat suivant :

- Des équipements audiovisuels de qualité mais devenus obsolètes,
- des postes de travail peu adaptés aux usages modernes de communication (PC, Tablettes, ...)
- une diffusion audio minimale souffrant de l'architecture même de l'hémicycle,
- certaines limitations dans la projection et l'audition de documents électroniques (notamment pour les personnes en tribune)

- des services de captation audio/vidéo limités (Archivages, chapitrage des sessions,...)
- présence nécessaire du technicien régie pour toute utilisation de la salle,
- pas de communication possible vers les autres salles de la CTC,
- pas de communication possible vers l'extérieur (intervention en visioconférence)
- une installation complexe de la chaîne TV régionale et des services limités pour la presse,
- peu de flexibilité dans le cadre d'une utilisation multi-événements de l'hémicycle.

Un scénario pour la CTC

Remplacement du système de conférence.

- Possibilité d'entendre la traduction français/corse à chaque assemblée,
- possibilité de voter et gérer les procurations électroniquement, d'afficher le résultat du vote en salle et de l'imprimer

Evolution des sources et de la diffusion audio/vidéo

- Pouvoir filmer correctement l'ensemble des élus dans l'hémicycle,
- offrir une meilleure visibilité aux personnes situées en Tribune,
- améliorer la qualité audio pour l'ensemble du public de l'hémicycle (élus, public, presse...),
- pouvoir diffuser tout type de vidéo/document sur tout type de support quel que soit le type d'événement,
- disposer d'un archivage sûr et rapide des enregistrements.

Evolution du pilotage de la salle.

- Offrir au régisseur un point de commande unique,
- permettre aux utilisateurs de piloter la salle en mode simplifié.

Améliorer l'installation des télévisions locales.

- Eviter des installations inesthétiques (câbles, projecteurs...),
- fournir un environnement plus propice à la retransmission télévisée.

Refonte des systèmes audiovisuels des salons/salles de réunions.

- Un système audiovisuel homogène pour l'ensemble des salles,
- une utilisation simplifiée des outils audiovisuels,
- une communication performante et simple avec l'extérieur, entre salles et avec l'hémicycle

Synthèse budgétaire globale

Répartition	Euros HT	TOTAL HT
Evolution de l'hémicycle de l'Assemblée de corse	440 000,00	910 000,00
Installation des trois salles de réunion périphériques (Salle N° 2,3 et 4)	190 000,00	
Spécificité du Salon rouge	115 000,00	
Acquisition d'un équipement mobile	15 000,00	
Maintenance des équipements sur la durée du marché	50 000,00 x 3	
Postes travaux (Electricité, menuiserie, éclairage)	150 000,00	150 000,00
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre	100 000,00	100 000,00
TOTAL HT		1 160 000,00
TOTAL TTC		1 387 360,00

Le projet qui vous est présenté a fait l'objet d'une demande de subvention au PO FEDER 2007-2013

Le taux de financement escompté est de l'ordre de 70 %

Conclusion

Ce projet permettra d'adapter l'hémicycle et les salles de réunions aux nouveaux usages informatiques et multimédia, de faciliter les communications avec l'extérieur et d'apporter de la flexibilité à une utilisation des infrastructures plus variée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ADOPTANT LE PROJET DE MODERNISATION DE LA SALLE
DES DELIBERATIONS ET DES SALLES DE REUNIONS PERIPHERIQUES
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET AUTORISANT
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A EXECUTER
TOUS LES ACTES NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET**

SEANCE DU

L'an deux mille treize et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème Partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le lancement du projet de modernisation de la salle des délibérations et des salles de réunions périphériques de la Collectivité Territoriale de Corse conformément au rapport présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à préparer, signer et exécuter tous les actes nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI